



## Baptême 2017

Vous voulez que votre enfant reçoive le baptême,  
nous nous en réjouissons.

### Voici la démarche à suivre :

- Faîte un premier choix** concernant la date et le lieu qui vous conviennent pour la célébration du baptême de votre enfant et pour la soirée de catéchèse dans la liste ci-dessous. *Remarquez que la date de la rencontre de catéchèse n'est pas la même s'il s'agit d'un premier enfant ou d'un suivant baptisé dans notre doyenné.* Il faudra que ce choix soit confirmé au Centre Pastoral lors de votre venue pour l'inscription en fonction des célébrations encore disponibles (car nous n'acceptons pas plus de trois enfants à baptiser par célébration). **Prévoyez au minimum deux mois** entre la date d'inscription et la date du baptême car il vous faudra vous organiser pour participer à **une rencontre de catéchèse sur le baptême et à une messe d'accueil**. *Quant à la date et le lieu de la célébration d'accueil, ils vous seront communiqués au Centre Pastoral lors de l'inscription.*
  - La présence du parrain et de la marraine est vivement souhaitée tout au long des rencontres.
  - Veillez autant que possible à confier votre (vos) enfant (s) à un membre de votre famille pour la soirée de catéchèse afin d'être plus libre pour la réflexion.
  - A la messe d'accueil, toute la famille est bienvenue.
  - Il est conseillé que le père et / ou la mère de l'enfant soit présent à l'inscription car il nous faudra ***l'accord et la signature d'au moins un des parents*** pour accepter l'inscription.
  - Veillez à nous fournir à l'inscription ou à la soirée de catéchèse les dates et lieux de baptême et éventuellement de confirmation des parrain et marraine.
- Rendez-vous au Centre Pastoral**, rue de Wez, 1 à Jollain-Merlin aux horaires de permanence (*mardi 16h à 18h ; mercredi 17h à 19h ; jeudi 9h à 12h ; vendredi 14h à 16h et samedi 9h à 12h*) pour vous inscrire. *Pour des renseignements complémentaires, prenez contact au Centre Pastoral (069/44.22.54) aux heures de permanences*
- Vous aurez le choix entre une célébration du baptême le samedi ou le dimanche à 15h ou une célébration du baptême lors d'une eucharistie dominicale (*samedi soir ou dimanche matin*).
- Il n'est pas possible de célébrer des baptêmes lors des eucharisties des 23 avril et 14 mai dans l'entité d'Antoing, des 30 avril et 21 mai dans l'entité de Brunehaut, ni les 7 mai, 21 mai et 28 mai dans l'entité de Rumes. Ainsi que le WE des Rameaux les 8 et 9 avril, le 25 mai (jeudi de l'Ascension), le 15 août (Assomption), ni le jour de la Toussaint.***

*Dates des rencontres de catéchèse*  
Au foyer paroissial à la rue de Condé, 8 à Antoing de 20h à 21h30

*Pour un premier baptême dans le doyenné*

*Pour un 2, 3, 4<sup>ème</sup> baptême dans le doyenné*

Jour	Mois
Jour	Mois
Mercredi	01 Février
Mercredi	15 Mars
Mercredi	05 Avril
Mercredi	03 Mai
Mercredi	07 Juin
Mercredi	19 Juillet
Mercredi	02Août
Mercredi	06 Septembre
Mercredi	04 Octobre
Mercredi	15 Novembre

Jour	Mois
Vendredi	17 Février
Vendredi	28 Avril
Vendredi	23 Juin
Vendredi	25 Août
Vendredi	20 Octobre
Vendredi	15 Décembre